

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A LYON, Agence V. Fournier, 44, rue
Comfort pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUBOURG et Cie, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

LONDRES ET PÉKIN

Il paraît que nous pourrions bien, dans l'expédition qui commence, ne pas nous arrêter au Tonkin. Plusieurs journaux avaient déjà parlé vaguement d'une guerre avec la Chine ; voici qu'aujourd'hui le *Soleil* annonce comme à peu près certaine cette éventualité. « Une personne très-autorisée, dit-il, nous écrit de St-Petersbourg :

« Le 14 avril, a été tenu, sous la présidence de l'Impératrice de Chine, un conseil solennel, à la suite duquel il a été décidé que toutes les forces de l'Empire seront mises sur le pied de guerre et que les gouverneurs des provinces vont recevoir l'ordre de se tenir prêts à tout événement.

« A la suite de ce conseil, des préparatifs de guerre ont été faits. Dix mille hommes de troupes régulières impériales ont été dirigés vers le Tong-King. Quatre-vingt-dix mille hommes, qu'on s'occupe actuellement à réunir, vont les suivre. Sur ces quatre-vingt-dix mille hommes destinés à opérer dans le Tong-King, un tiers, soit trente mille hommes, sont armés et organisés à l'euro-péenne ; ils disposent d'une artillerie qui ne le cède en rien à la vôtre, comme matériel. Dans les rangs de cette armée figurent des officiers étrangers (principalement des Allemands), que l'on engage à force depuis six semaines.

« On travaille activement à compléter l'armement de la flotte, qui est composée de soixante navires de combat ou croiseurs portant six mille hommes d'équipage et trois cent soixante-douze bouches à feu.

« Quinze cents ouvriers, sous la direction d'un ingénieur allemand, ont été dirigés de Tien-Tsin sur Port-Arthur (à l'entrée du golfe de Petchili) pour compléter et armer des batteries, dans lesquelles on monte d'énormes pièces Krupp destinées à recevoir les navires français dans le cas où ils prendraient une attitude agressive.

« Le gouvernement chinois a commandé à Fiume cent torpilles Whitehead qui sont déjà en route. Vous savez quelle est la puissance de ces terribles engins de guerre.

« Il vous est impossible de gagner les Chinois de vitesse et de frapper un grand coup avant que tous ces préparatifs ne soient terminés. En effet, vu la saison, vous ne pouvez entreprendre aucune opération sérieuse dans le Tong-King avant le mois de septembre prochain. Par conséquent les Chinois ont quatre mois devant eux pour élever les redoutes, se fortifier, choisir leurs positions de combat dans des régions du Tong-King qui vous sont complètement inconnues et qui se prêtent à une guerre de surprises et d'embuscades.

« Dans ces conditions, votre gouvernement n'a le choix qu'entre deux alternatives : Il devra s'entendre avec la Chine au sujet du Tong-King ou faire à cette puissance une guerre qui exigera l'envoi de trente ou quarante mille hommes dans l'extrême-orient et une dépense de cinquante ou deux cents millions.

A quoi le *Soleil* — qui, comme on sait, est un journal extrêmement sérieux — ajoute :

Si les renseignements donnés par notre correspondant sont exacts, — et nous avons lieu de penser qu'ils le sont, — de graves événements se préparent dans l'extrême-Orient. Nous sommes menacés d'avoir à soutenir aux extrémités de l'Asie une guerre qui sera plus longue, plus difficile, plus coûteuse que ne l'a été celle du Mexique. Car enfin le Mexique n'est pas, comme la Chine, un pays de deux cent cinquante millions d'âmes, centralisé et disposant de plusieurs centaines de mille soldats.

La guerre avec la Chine se terminerait certainement à notre avantage mais les énormes sacrifices qu'elle nous obligerait à faire seraient-ils compensés par ses heureux résultats ?

Certainement non. Tout le sang versé, tous les millions enfouis là-bas, la France les aura perdus à peu près en pure perte. Or, à l'heure des traités, tenez pour certain que de nombreuses et de puissantes influences interviendront contre nous. Il suffit, pour s'en convaincre de lire quelques journaux étrangers. C'est un *toile générale* contre l'expédition du Tonkin. Nos bons amis les Anglais se font remarquer par la violence de leurs attaques.

C'est purement écœurant. Et j'estime que nous ne pouvons que mépriser ces fanfaronnades d'une impudente hypocrisie et d'une rare insolence.

Après avoir fulminé longuement contre ce qu'il appelle une entreprise de filibusterie le *Daily-News* écrit froidement :

« Les Anglais — la France peut en être sûre — ne supporteront pas galement de voir leur commerce avec la Chine interrompu, uniquement pour permettre aux Français de rougir dans le sang chinois des épées qui sont restées si remarquablement inoffensives contre les Allemands. »

M. Ch. Laurent, du *Paris* appelle l'anglais qui a écrit cela un mépris drôle. L'épithète n'est pas trop sévère ; il est certain que notre insulteur anonyme mérite tout le mépris possible.

Sans nous arrêter à cette injure imméritée et plate, constatons qu'elle est un symptôme de la colère anglaise contre nous. A coup sûr, l'Angleterre s'efforcera de nous enlever le fruit de tous les sacrifices que nous allons faire.

Dieu veuille que ce soit une raison de plus pour nos ministres de réfléchir longtemps avant de rompre avec le Céleste-Empire.

LETTRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais)
Paris, le 2 juin 1883.

Une certaine agitation règne en ce moment dans les esprits. Je ne sais s'il faut attribuer cette effervescence à la grande chaleur qui nous accable actuellement ou à tout autre cause, mais il est incontestable qu'elle existe. Nous avons une preuve de ce mécontentement dans la série de votes qui se renouvellent depuis quelques jours et qui, sans ébranler sérieusement le ministère, ne sont pas toutefois de nature à consolider beaucoup son autorité.

Il faut avouer que ce ne sont pas les sujets de mécontentement qui manquent à nos législateurs. Sans parler des graves inquiétudes que cause notre situation financière, il y a la récente expédition du Tonkin qui n'est pas faite précisément pour égayer les esprits, et, ensuite, l'attitude sèche et hautaine de nos ministres qui, à force d'humilité, devraient se faire pardonner leurs bévues, finit d'indisposer les membres de la majorité.

Après M. Jules Ferry qui s'est vu conspué de tous côtés, après M. Waldeck-Rousseau qui a été non moins attaqué, c'est aujourd'hui le tour du général Thibaudin. On peut dire au moins que ce dernier n'a pas volé les injures qui pleuvent sur lui et qui, du reste ne le tourmenteraient guère si, — chose plus grave, — elle ne compromettaient en même temps sa situation ministérielle. Depuis hier, en effet, le bruit du remplacement du ministre de la guerre prend une grande consistance ; tous ceux même qui ont amené son avènement au pouvoir et qui l'ont soutenu jusqu'à présent, sont décidés à l'abandonner et attendent pour le renverser la première occasion qui se présentera. Il ne sera plus défendu que par quelques radicaux qui ne seront pas assez forts naturellement pour le soutenir envers et contre tous, si bien que sa chute est aujourd'hui assurée. On semble tellement convaincu de cette vérité que le nom du général Carré de Bellemare a été déjà mis en avant comme celui du successeur du général Thibaudin. Je ne saurais vous dire encore si nous gagnerons au change, mais, en tous cas, il nous sera impossible d'y rien perdre.

La discussion du projet de loi sur la réorganisation judiciaire touche à sa fin, et je vous avoue franchement que personne n'en est fâché, depuis les simples journalistes jusqu'aux plus hauts personnages. Si les premiers sont enchantés d'en avoir fini avec ces débats qui les blessent par leur mesquinerie et leur manque de patriotisme, les autres tremblent à chaque instant d'y voir sombrer le peu de prestige qui leur reste. Beaucoup de députés d'ailleurs voient clairement ce qu'on leur demande ; ils reconnaissent tout bas que la loi qu'on leur propose d'adopter est mauvaise et même malhonnête, mais ils se croient obligés de la voter quand même, pour ne pas déplaire à leurs électeurs. D'autres la voteront parce qu'ils espèrent faire partie de la commission qui sera char-

gée d'élire les magistrats, — y compter du moins quelques amis, — et se faire ainsi quelques nouveaux partisans en vue des élections prochaines. Mais au fond il leur reste à tous un vague espoir. C'est que leur conscience ne sera pas chargée de la nouvelle iniquité qu'on leur demande, grâce au Sénat qui repousserait le projet, adopté par la seconde chambre. Reste à savoir si cet espoir sera déçu, et si les membres de la majorité ne seront pas condamnés à endosser la responsabilité complète de leur singulière attitude.

Dans ma lettre d'hier, je ne vous ai aucunement parlé de la réunion des commissions qui siègent habituellement le vendredi, ni des réunions parlementaires qui sont ordinairement convoquées pour le même jour. C'est que ces réunions ont été supprimées d'un commun accord et que, sauf la commission du budget qui a siégé, la vie parlementaire était pour ainsi dire suspendue. On avait annoncé en lignes pompeuses l'installation de M. Devès comme président de l'Union démocratique, et cette installation même a été ajournée. Et cependant on attendait avec une certaine impatience, dans nos cercles politiques, le discours que M. Devès devait prononcer à cette occasion, et qui serait de nature, disait-on, à nous édifier sur le programme politique de ce groupe qui semble appelé à jouer un rôle important dans la politique du cabinet futur. Mais, en vertu même de l'effervescence dont je vous parlais plus haut, on a préféré s'abstenir pour l'instant de toute déclaration. C'est, de l'avis de nos gouvernants, le seul moyen d'éviter, ou du moins de retarder la dislocation ministérielle qui semble planer dans l'air. On espère se traîner ainsi jusqu'aux vacances qui commenceront le 14 juillet, et, dès la rentrée, on ne reculera plus devant une dissolution qui, de l'aveu de tous, est devenue inévitable.

SAINT-FORGEUX.

AFFAIRES DU TONKIN

D'après un télégramme, adressé aux *Tablettes des Deux-Charentes*, de Saigon du 29, des officiers arrivant d'Hanoi estiment à 15,000 le nombre des Pavillons noirs qui sont aux environs de la ville. Le consul d'Hanoi dit, de son côté, que ce chiffre est exagéré, mais que néanmoins les Pavillons noirs sont en nombre considérable. Les troupes annamites de Son Tay (?) et de Bac-Ninh sont évaluées à cinq ou six mille hommes.

Le bruit court que plusieurs soldats chinois, en uniforme, auraient été tués lors de la première sortie d'Hanoi.

Avant de mourir, le commandant Rivière avait d'ailleurs fait connaître que les Européens combattaient parmi les Annamites, et que les Pavillons noirs avaient tous des fusils à tir rapide, système Remington, et des revolvers.

Voici un récit de la fatale affaire d'Hanoi, prêté par le *Temps* à M. Challemel-Lacour :

« Le ministre donne les détails sommaires que les rares dépêches de Saigon lui ont fait connaître. Il confirme que la mort du regretté commandant Rivière s'est produite dans une embuscade, au retour d'une poursuite audacieuse contre les Annamites qui avaient attaqué la citadelle d'Hanoi. Tous les autres bruits répandus sur les causes de la mort de ce vaillant officier et sur des supplices que les indigènes lui auraient fait subir sont dénués de fondement.

« C'est sur un défi du chef des Pavillons noirs que le commandant Rivière, n'écoutant que son ardeur, s'est décidé à attaquer les lignes ennemies. La petite colonne française, engagée sur une chaussée étroite, attaquée par des forces supérieures dans les fourrés, ne put se déployer. C'est en soutenant la retraite que la plupart des officiers sont tombés. »

On annonce que le commandant Berthe de Villiers a succombé à ses blessures. Il commandait en second les troupes dans la sortie du 20 mai, et comme son chef, le capitaine de vaisseau Rivière, il a des droits à notre reconnaissance.

Il ne faut pas oublier qu'à la fin de mars le commandant Berthe de Villiers fut laissé à Hanoi avec une poignée d'hommes ; c'est à lui que le commandant Rivière confia la garde de la citadelle lorsqu'il partit pour Nam-Dyng.

Le commandant de Villiers a déployé dans toutes ses missions une rare énergie ; c'était un officier instruit, très-aimé de ses collègues et des officiers appelés à servir sous ses or-

ders. Il avait été grièvement blessé dans ce combat où le commandant Rivière succombait héroïquement.

Le correspondant parisien du *Times* dit avoir eu dernièrement au sujet des affaires du Tonkin, un entretien avec notre compatriote, M. Jean Dupuis. Celui-ci repousse toute idée d'une intervention de la Chine et considère la population du Tonkin comme favorable aux Français, au point qu'une expédition militaire serait même inutile si l'on abandonnait tout projet d'annexion complète. M. Dupuis reconnaît que l'objet primitif et immédiat de la politique française est d'établir la libre navigation sur le fleuve Rouge.

Quoiqu'il en soit, il est certain, d'après une correspondance du malheureux commandant Rivière, publiée par le *Temps*, que le traité Bourée donnait toutes satisfactions à la France. Voici ce qu'il écrivait : « Le bruit court qu'on s'est arrangé à Paris avec la Chine et que nous allons partager le Tonkin, en lui laissant la rive gauche du fleuve Rouge et en gardant la droite. Ce ne serait pas déjà si bête ; aussi cela m'étonnerait de la part de nos diplomates. » Mais cette solution ne pouvait, paraît-il, convenir au syndicat de spéculateurs qui voulait une expédition au Tonkin.

La responsabilité des événements du Tonkin.

Le *Temps*, ayant jugé à propos d'attaquer le duc de Broglie, au sujet des tristes événements de Cochinchine, s'est attiré la réponse suivante :

Monsieur le directeur,

On me fait connaître un passage de votre numéro d'hier qui tend à faire remonter au ministère que je présidais en 1873, la responsabilité des tristes événements qui se passèrent au Tonkin l'année suivante et en particulier de la mort tragique de M. le commandant Garnier. C'est là, assure-t-on, l'origine des difficultés de la situation actuelle.

Pour rectifier cette fausse appréciation, j'emprunterai un témoignage qui ne sera point accusé d'une trop grande partialité en faveur des ministres de 1873. C'est celui de M. Georges Périn, qui s'est exprimé ainsi dans la Chambre des députés du 15 mai dernier :

« J'ai la le texte même de la dépêche qu'au mois de juillet 1873, M. le ministre de la marine envoyait à l'amiral Dupré, et dans laquelle il lui disait : Sous aucun prétexte, pour quelque raison que ce soit, n'engagez pas la France au Tonkin.

« Le ministre d'alors faisait valoir des motifs sur lesquels je ne reviendrai pas : il suffit pour les deviner, de se rappeler qu'en 1873 on était bien près de 1870. L'amiral Dupré n'a pas tenu compte de ces dépêches et il a donné des ordres à M. Francis Garnier. »

Ces assertions sont parfaitement exactes. Je n'ai pas à apprécier ici les motifs qui décidèrent M. l'amiral Dupré à donner, contrairement aux instructions du gouvernement, à M. le commandant Garnier la mission où il a trouvé la mort. Mais quant à l'ordre qui fut envoyé de ne pas engager la France dans une expédition lointaine en juillet 1873, alors que les Prussiens n'avaient pas encore évacué le territoire français et que l'indemnité de guerre n'était pas encore entièrement payée, j'en accepte, au nom du ministère que j'avais l'honneur de présider, l'entière responsabilité.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

BROGLIE.

INFORMATIONS

Nous lisons dans l'*Union* :

« L'*Intransigeant* annonce qu'une « réunion de députés légitimistes a eu lieu chez M. le comte de Mun », et il indique comme objet de cette réunion la rédaction d'une déclaration collective démentant les bruits qui ont couru sur la santé de Monsieur le comte de Chambord.

« M. le comte Albert de Mun nous fait l'honneur de nous écrire qu'aucune réunion de députés ou autres personnes n'a eu lieu chez lui. »

Voici le texte exact de l'amendement présenté par M. de Roys au projet du ministre de la guerre pour l'artillerie de forteresse.

« Supprimer une compagnie du train d'ar-

fillerie sur trois, ce qui donnerait dix-neuf éléments d'artillerie à pied. Eh supprimant dans le premier régiment d'artillerie de chaque brigade une batterie montée de dépôt, en aurait dix-neuf batteries d'artillerie à pied. Chaque régiment n° 1 comprendrait alors cinq batteries à pied.

Paris possède actuellement dans ses murs M. Bleichröder, le fameux banquier berlinois, l'ami de M. de Bismarck.

On sait qu'en 1870 ce fut M. Bleichröder que le chancelier de fer chargea d'estimer la rançon à réclamer à la France. M. Bleichröder nous estima cinq milliards, en quoi il se trompa.

Que vient-il faire en ce moment à Paris ? Nous est-il envoyé par M. de Bismarck pour estimer de nouveau ce que l'Allemagne pourrait soutirer de la France en cas de nouvelle guerre ?

Un des derniers survivants des guerres du premier empire, le colonel de la Rousselière, vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, dans un petit hôtel du boulevard des Batignolles, où il vivait très-retiré.

On annonce que M. Cambon, préfet du Nord, va venir remplacer M. Oustry à Paris. C'est encore une marche descendue par le gouvernement dans l'escalier des concessions.

L'anniversaire de la mort du prince impérial a été célébré vendredi à Chislehurst. L'impératrice, le prince Jérôme et son fils y assistaient. Il n'y avait aucun étranger.

Le manifeste du prince Jérôme a été affiché la nuit dernière à Tours, sur divers points de la ville.

Les ouvriers en ont déchiré une grande partie en se rendant à leur travail ; le reste a été enlevé par la police.

Le XIX^e Siècle croit que la Chambre peut donner satisfaction aux citoyens qui attendent la réforme municipale, si elle le veut. Seulement, ce serait à condition de travailler ferme et de ne pas flâner trois jours sur sept, comme elle en a pris l'habitude. Qu'on se repose le dimanche, dit-il, c'est bien ; mais on ne ferait pas mal d'en finir avec la coutume de ne jamais siéger ni mercredi ni vendredi, sous prétexte de commissions.

Le général Thibaudin, ministre de la guerre a soumis à la signature de M. le président de la République la promotion déjà annoncée des généraux de brigade. Les noms des officiers promus ne se sont pas tout à fait ceux qui avaient été publiés.

Sont promus : Infanterie : MM. Parlier, colonel du 105^e de ligne ; Renaud, du 138^e de ligne ; Riu, commandant la subdivision d'Ain-Draham, en Tunisie, et Gay, commandant militaire du Sénat.

Cavalerie : MM. Thomereau de Saint-André, colonel du 17^e régiment de dragons, et Simon de Pitray, colonel du 2^e régiment de chasseurs.

Artillerie : MM. Ladvocat, colonel du 31^e régiment, et Abraham, colonel du 17^e.

Génie : Becker, directeur du génie à Rouen.

On annonce la mort, à l'hôpital du Val-de-Grâce, du colonel Reybaud, de l'infanterie de marine. Le colonel Reybaud, en mission à Paris, commandait le 4^e régiment d'infanterie de marine. Il a succombé à l'âge de

quarante-un ans des suites d'une maladie de foie contractée en Cochinchine. M. Reybaud était l'un des plus jeunes officiers supérieurs de l'armée ; il était colonel du 9 novembre 1880. Fils unique d'un général d'infanterie de marine en retraite, M. Reybaud était un officier du plus grand mérite.

Le colonel du 22^e régiment de ligne en garnison à Montélimar, a été dénoncé au sous-préfet de cette ville, qui s'est empressé, sans prévenir cet officier supérieur, d'adresser un rapport contre lui.

La lettre de dénonciation a été renvoyée directement au colonel, qui a voulu avoir avec le sous-préfet une explication dont celui-ci ne se vantera pas, car il a demandé son changement immédiat, ou le changement de garnison du 22^e de ligne ; mais le colonel, qui n'entend pas que les choses se passent ainsi, veut absolument une satisfaction quelconque.

Les choses en sont là aujourd'hui.

LA QUESTION DU « SOLEIL »

Le Soleil répond en ces termes à un maladroït démenti qui lui avait été donné par le Temps, au sujet de la souscription au monument Gambetta :

« Nous avons parlé d'un fait qui se serait passé dans une ville de l'Est. Cinq officiers auraient été frappés de quinze jours d'arrêts pour avoir refusé d'apposer leurs signatures à une liste de souscription pour la statue de Gambetta.

« Un journal du soir répond que le fait est impossible : 1^{er} parce que le ministre de la guerre n'en a pas connaissance ; 2^e parce qu'un général de division ne peut pas lever des arrêts infligés par un général de brigade.

« Nous avons dit que les arrêts avaient été infligés par un colonel, et non par un général de brigade.

« Le journal du soir qui nous répond aurait pu dire que le fait est impossible, parce que qu'il est scandaleux.

« Malheureusement le fait, quoique scandaleux, est vrai.

« Si le ministre de la guerre n'a pas de renseignements, qu'il en demande. »

MADAGASCAR

Hier un télégramme de l'Agence Reuter annonçait, que l'escadre de l'amiral Pierre avait bombardé les ports de Passandava et Amoron-Sangana, occupés par les autorités hovas, et sur lesquels la France revendique des droits de protectorat. Le conseil de la reine Ranavalona serait, d'après ce télégramme, plus que jamais résolu à résister à l'outrance.

Mais il est à remarquer que cette dernière partie du télégramme de l'Agence Reuter ne concorde pas avec les nouvelles d'un journal anglais, attribuant au gouvernement de Madagascar des intentions diamétralement opposées. Selon le Standard, la reine Ranavalona manifesterait des tendances conciliantes, et aurait envoyé des instructions dans ce sens aux ambassadeurs hovas, actuellement à Londres, de retour de leur voyage aux Etats-Unis et dans les capitales de l'Europe. Les ambassadeurs seraient chargés de faire au cabinet de Paris des propositions de nature à faire cesser les hostilités et à rétablir la paix sur des bases durables.

Tout cela reluit flamboyant sous les feux qui ruissellent des deux lustres et des nombreux cadlâbres empruntés par Lapalus aux autels des églises de Roanne.

Des fleurs partout, malgré la saison. Les serres des aristocrates y ont pourvu. Leurs caves aussi ont été mises à contribution. Dans les coins de la salle les paniers de champagne abondent, et des verres de tout calibre forment autour de chaque couvert un croissant plein d'attraits.

Partout des tentures rouges. Rouges les grands rideaux des portes et des fenêtres ; rouges aussi les drapeaux en faisceaux autour de la salle. C'est la couleur chère aux Hébertistes qui domine gaiment parmi ces apprêts de fête.

Une porte à deux battants s'ouvre sur une salle de danse non moins bien décorée. Quatre lustres y sont allumés déjà, et un piano, invention toute récente, a été apporté tout exprès de l'hôtel de Morges, pour faire chanter et danser les sans-culottes, après le repas.

Mais voici onze heures, un murmure de voix a monté du salon d'en bas ; dans l'escalier c'est un frou-frou de robes de soie et au bout d'un instant vingt couples rieurs s'avancent en cérémonie dans la pièce et vont chercher leurs places autour de la table.

Les hommes sont presque tous costumés en militaires et font avec leurs sabres et leurs épées un bruit de ferraille sur le parquet. Les femmes, en toilettes de bal empruntées, aux gardes-ropes des meilleures maisons de la ville, sont composées pour moitié, du dessus du panier des phryniens locaux. Le reste est un méli-mélo de demi-vertus, plus ou moins mariées avec les nombreux pourvoyeurs de Javogue présents dans la salle. Parmi elles, la belle Mme Lapalus brille du plus vif éclat.

Nous laissons à penser si ce réveillon de

LES TROUBLES DE ST-PETERSBOURG

La Gazette de Cologne publie un télégramme de Saint-Petersbourg en date du 29 mai, donnant sur les troubles dont cette ville vient d'être le théâtre les détails suivants : « Ce matin, l'ordre a été donné tout-à-coup d'enlever tous les drapeaux et décorations des façades et dispositifs d'illuminations, toute l'ornementation motivée par les fêtes du couronnement.

« Dans la nuit de dimanche à lundi avaient éclaté, en effet, des troubles d'un caractère sérieux, parmi la foule, irritée de ce qu'on eût éteint trop tôt les illuminations, et dont une grande partie se trouvait en état d'ivresse complète.

« Quelques personnes eurent leurs chapeaux arrachés, on se battit à coups de bâton et les femmes furent assaillies à grands cris. Tout ceci se passa vers minuit, après l'achèvement officiel de la fête du soir.

« Des gendarmes, qui voulaient rétablir l'ordre, furent repoussés, frappés et insultés par la foule qui s'élevait à plus de cent mille personnes.

« Un officier de police fut même arraché d'une voiture et assommé à coups de bâton. Le bruit augmentant toujours et le premier maire de police, Gresser, s'étant montré, il fut également menacé de bâtons et ne put rien faire. Enfin, vers le matin, la populace se retira d'elle-même après avoir commis d'autres désordres.

« Hier, on remplaça les gendarmes par des Tcherkesses à cheval, armés de carabines, et des soldats d'infanterie furent chargés de garder les rues et de maintenir l'ordre. Malgré cela, le soir, les scènes de la veille se renouvelèrent. Les troupes chargées du service de sûreté furent accueillies par des huées, plusieurs passants furent grossièrement insultés, quelques-uns gravement blessés et l'un même tué, à ce qu'on assure ; quelques drapeaux furent aussi arrachés.

« Gresser télégraphia, en conséquence, à Moscou, au ministre de l'intérieur et demanda ce qu'il fallait faire. On lui répondit qu'il fallait supprimer toute fête à Saint-Petersbourg, ce qui eut lieu immédiatement. Les corps de musique qui devaient jouer sur les places publiques furent décommandés, toutes les décorations furent enlevées.

« Pourtant, sur le Champs-de-Mars, les boutiques et autres baraques sont encore debout et beaucoup de monde y circule. Gresser a cependant ordonné que, pour trois heures, de forts détachements de gardiens de la paix se trouvaient au Champ-de-Mars. En tout cas, la fête populaire annoncée pour quatre heures n'aura pas lieu. »

ÉTRANGER

Allemagne.

Le duc Paul de Mecklenbourg-Schwerin vient de se convertir au catholicisme. Le grand-duc régnant, dont la santé est très-ébranlée et qui n'a qu'un seul fils, âgé de quatre ans, est très-ému de cette détermination de son frère qui, un jour, pourrait être appelé au gouvernement du grand-duché, dont la population est presque exclusivement protestante.

Le maréchal de Moltke est de retour de son excursion en Suisse et en Italie ; l'état de sa santé est excellent. Il a pu assister à la séance du Parlement, où ses amis lui ont fait une cordiale réception.

Noël promettait d'être gai en cette société aimable.

Ce fut au bout d'un instant un vacarme tout démocratique. On attendait pour commencer un personnage qui n'arrivait pas.

— Ah ! ça, qu'est-ce qu'il f... donc ce s.... Duret, disait une brunette à la mine éveillée, et qui ne mâchait pas les mots.

— Si j'avais su de poser comme ça, appuyait une seconde vierge folle, à la chevelure ébouriffée, j'aurais pris le temps de m'astiquer un peu mieux, au moins.

— Citoyennes, ce retard est précisément dans les vues de la Providence, soutint avec un ton de prédicateur, un beau parleur de la bande. Il a été institué par le ciel à seule fin de nous permettre de dire, avec le recueillement nécessaire, le benedicite !

— Bravo ! vive Chopin ! crièrent en chœur les assistants, ravis de cette proposition saugrenue.

Et gravement ils se mirent debout, et ils commencèrent par une parodie sacrilège du benedicite le réveillon de Noël.

Le benedicite était terminé, et toujours pas de Duret.

— Vous savez, citoyennes, fit une mince jeune fille, qui était blonde comme les blés, que Duret a parié hier deux cents livres avec Evrard, qu'il nous ferait réveiller ce soir avec une vicomtesse pour de vrai, dont il a fait la conquête dans la prison des Ursules !

— Et qui, à ce qu'il prétend, va vous enfoncer toutes autant que vous êtes pour ce qui est du physique, mes toutes belles, continua l'homme au benedicite. Quand au moral je n'en parle pas. Il ne faut pas médire des absents.

— Insolent ! firent les citoyennes.

Elles ne purent en dire davantage, car le brouhaha se fonda en un murmure d'admiration chez les hommes, de dépit chez les

Angleterre

Le Times déclare qu'aucun arrangement relatif au canal de Suez ne saurait satisfaire le peuple anglais, si cet arrangement a pour but de confirmer la construction et la direction de ce nouveau canal à la Compagnie actuelle.

Ce journal insiste pour que le Foreign-Office ne se laisse pas leurrer par les concessions apparentes de M. de Lesseps.

Le gouvernement anglais, ajoute le Times, commettrait une faute si, par faiblesse, il trafiquait de notre droit à la communication avec l'Orient.

Espagne.

Le tribunal de Xérés a condamné un membre de la Main-Noire aux travaux forcés à perpétuité. Un autre a été condamné à 17 ans et 4 mois de la même peine.

SÉNAT

Séance du 2 juin.

M. le comte de ST-VALLIER développe son interpellation sur l'expédition du Tonkin. — Depuis la douloureuse nouvelle de la mort du commandant Rivière, dit l'orateur, des inquiétudes se sont produites. Je crois qu'il est très-important de faire la lumière sur ce triste événement.

Il est des journaux étrangers, surtout des journaux anglais, qui cherchent à nous éclairer sur les dangers de nos entreprises coloniales et qui nous traitent en véritables adolescents.

Le gouvernement doit démentir ces bruits et rassurer l'opinion. Voilà pourquoi je le prie de parler.

Il faut, en tout cas, agir et agir vite. Pas d'hésitation.

M. CHALLEMEL-LACOUR répond en lisant les clauses du traité Bourée qu'il déclare inacceptables.

Jusqu'à cette heure rien ne nous fait croire que la Chine veuille rompre avec nous. Nous espérons qu'elle ne se laissera pas entraîner à une immixtion que nous ne pourrions supporter.

Nous savons qu'on l'excite, que des passions que l'on croyait éteintes se réveillent, nous essaierons de les calmer et nous comptons que la Chine n'interviendra pas dans une affaire si elle n'a ni droits ni intérêts. (Applaudissements.)

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise de l'audience, le Sénat adopte deux projets de loi, le premier portant cession d'un matériel de guerre hors de service à M. de Brazza, le second ratifiant une convention avec M. Jansener, armurier à Liège, pour échange de cent mille fusils.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance. Les articles 22 à 43, 46, 48 et 49 sont adoptés. Les articles 44, 44 et 47 sont renvoyés à la Commission.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 2 juin.

Continuation de la discussion sur la réforme judiciaire.

MM. Boyer et Graux présentent des amendements, qui sont repoussés sur l'article 12 relatif au délai de 3 mois dans lequel la réorganisation sera faite, après la promulgation de la loi et les indemnités accordées aux magistrats non replacés,

dames.

Duret entrain ; il avait au bras une jeune femme idéalement belle et merveilleusement parée. Le suppôt de Javogue, en costume tout battant neuf, entrain radieux avec sa compagne.

Il lui fit faire triomphant le tour de la salle sous le feu des lustres, et arriva à sa place, il cria d'une voix éclatante :

— Citoyennes et citoyens, j'ai l'honneur de vous présenter la citoyenne Blanche de Berville, ci-devant aristocrate et vicomtesse, aujourd'hui républicaine comme vous et moi ; n'est-elle pas vraie, mignonne ?

— Bravo pour la citoyenne Berville, dirent les hommes d'une commune voix.

Berthe, car, si étrange que cela puisse paraître, c'était bien notre héroïne en personne qui était là en si singulière société, avait marché comme une automate, sans un sourire, sans une parole, et elle se demandait si elle n'était pas le jouet d'un affreux cauchemar.

Elle voyait dans la grande glace sa figure fraîche et rose, mais c'était une rougeur de honte qui enflammait son visage. Ne sentait-elle pas braqué sur ses épaules nues le fer plongeant de tous ces regards de viveurs !

Elle eût voulu, lis blanc fourvoyé parmi des chardons, trouver un asile où cacher sa beauté, mais Dieu ne donne pas à tous ses anges des ailes protectrices ; Berthe y eût dissimulé bien vite ses bras superbes qu'on avait chargé de bracelets volés on ne sait où, qui en faisaient ressortir encore mieux la blancheur éblouissante.

— Pourquoi as-tu consenti à venir ici, malheureuse, lui cria-t-elle avec épouvante ?

Mais la voix de sa conscience la rassurait bien vite et lui disait doucement :

— Courage, Berthe, tu as fait ton devoir.

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

Trois heures avant cette scène poignante, de l'autre côté de la place St-Etienne, tout était sans dessus dessous à l'hôtel du Loup enchainé. Cuisiniers et marmittons étaient en l'air, en cette soirée du 24 décembre 1793. La misère et la famine étaient à leur comble dans le pays ; on vendait à Roanne, le sucre dix francs et le pain dix sous la livre ; mais c'est égal, tout est en abondance dans l'hôtellerie où se prélassent le triumvirat des sans-culottes : Lapalus, Duret et Evrard.

C'est qu'il y a grande fête ce soir-là à l'hôtel du Loup enchainé. En souvenir du cidévant Noël, un réveillon monstre a été organisé.

Dans le clan des sans-culottes, on a, voyez-vous, abandonné intelligemment les superstitions de l'ancien régime, mais on a gardé ce qu'elle peuvent avoir d'agréable et de pratique ; et ma foi, on va réveiller en conscience, c'est-à-dire comme on n'a encore jamais réveillé à Roanne, à l'époque néfaste de l'oppression royaliste.

Il est dix heures du soir ; la grande salle du premier étage présente un coup-d'œil splendide, et plein d'affriolantes promesses.

Une table où quarante citoyens ou citoyennes vont prendre place est dressée, couverte de vaisselle d'or et argent enlevé aux châteaux des environs de Roanne.

M. de LANESSAN critique le projet qui ne réalise aucune réforme.

Il eût été bien préférable, dit-il, de s'en tenir au *statu quo*.

M. CLÉMENTEAU, en termes plus que violents, dit que tous les membres de la justice qui se sont succédés depuis le 3 septembre n'ont jamais rien fait pour la réorganisation du personnel, qui est essentiellement hostile à la République. Le projet n'est qu'un expédient.

Après une réplique de M. le garde des sceaux, qui assure que le projet réalisera d'importantes réformes, le premier paragraphe de l'article 12 est adopté, ainsi qu'un amendement de M. Raspail, tendant à exclure de la magistrature les anciens membres des Commissions mixtes.

M. CUNÉO d'ORNANO proteste et répond qu'on veut flétrir ces Commissions, mais que les flétrissures politiques ne font qu'honorer ceux qui en sont l'objet.

Ce qu'on veut faire aujourd'hui, c'est une collection de Commissions mixtes. (Vifs applaudissements à droite, bruit à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano est rappelé à l'ordre. Deux amendements de MM. de Kergorlay et de Soland sont repoussés, et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

DEUX ET DEUX FONT CINQ

Décidément, le calculateur Tirard fait école, et nos gouvernants nous semblent avoir bien besoin que MM. Paul Bert et Compagnie associent leurs intelligences pour ajouter à leurs manuels une méthode d'arithmétique, à l'usage de ceux qui règlent les chiffres du budget.

Jugez plutôt. A l'occasion du crédit demandé pour le service du Tonkin le *Journal officiel* avait donné le chiffre total de 5.500.000 francs.

Un réactionnaire curieux fit l'addition des détails, et ne trouva que 5.300.000 fr.

La Chambre rectifia cette erreur de 200.000 fr.

Mais, voici qu'après cette rectification, le même *Journal officiel*, dans le compte-rendu de ce vote, donne un compte détaillé qui additionné du haut en bas et du bas en haut, donne invariablement un total de 5.100.000 fr.

Pourquoi donc cette erreur de 200.000 fr. revient-elle toujours, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ?

Bis errare inhumanum est.

PAS DE FEMMES !

Fut-il jamais rien de pareil ? Avant-hier, ô France atterrée ! Monsieur Grévy du grand conseil Se vit interdire l'entrée.

Vous voyez d'ici le tableau : Les ministres sont en séance, L'un dort, un autre fait le beau, Et le troisième fait silence.

Un quatrième, très-taquin, Ouvre et referme la fenêtre, Pas un ne parle du Tonkin, Toup à coup, un huissier pénètre.

« Qui donc ose nous déranger ? — C'est M. Grévy qui postule L'honneur... » Et Tirard l'horloge Dit : « Faut-il laisser entrer Jules ? »

Jules ? Pourquoi pas ? dit Waldeck, C'est un raseur, mais un bon homme. — Messieurs, répond Ferry, très sec, Discutons un peu. Car, en somme,

Si c'était Jules, rien de mieux. Mais vous oubliez qu'il s'appelle, Non pas Jules, non sérieux, Mais Judith, nom de demoiselle.

Qu'il n'entre pas ! reprend alors Waldeck, tout à son sacerdoce, S'il entrerait, les gens du dehors Diraient que nous faisons la noce ! »

Ce fut ainsi qu'on exila Grévy, sans redouter les blâmes, Car il paraît que ce jour-là La consigne était : Pas de femmes !

(Clairon) ESCOPETTE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Cour d'assises de la Loire. — Une vingtaine d'affaires environ seront soumises au jury devant siéger à la session qui s'ouvrira à Montbrison, le 11 juin, à 9 heures du matin. Voici le rôle des fixations pour la première semaine :

Lundi 11 juin.

1° Yvrol Etienne, vol qualifié.
2° Michoud Henri, attentats à la pudeur.

Mardi 12 juin.

1° Darvoux Jean, vol qualifié,
2° Christophe Pierre, incendie volontaire.

Mercredi 13 juin.

1° Boutet Louis, vol qualifié. — Défenseur : M^e Mulsant, du barreau de St-Etienne.
2° Décloître Joannès, de Roanne, attentat à la pudeur. — Défenseur : M^e Arcis, du barreau de Lyon.

Jeudi 14 juin.

1° Roche Antoine et Guilloux Jean-Marie, de Roanne, vol qualifié.
2° Rébot Jean-Marie, meurtre.

Vendredi 15 juin.

1° Monet Claude, faux.
2° Seux Antoine, tentative d'assassinat.

Samedi 16 juin.

1° Duivon Marie, de Souternon, infanticide.
2° Cognet Jean-Baptiste, faux et abus de confiance.

Nous donnerons prochainement le rôle des affaires de la seconde semaine, parmi lesquelles se trouve celle de Pierre Christophe, cultivateur à Belmont, accusé d'incendie volontaire.

Informations militaires — Officiers de réserve. — Voici les instructions du ministre de la guerre relativement à la première mise d'habillement à allouer à diverses catégories d'officiers de réserve :

« Tous les officiers de réserve du service de santé et des personnels administratifs, ainsi que les aides-vétérinaires de réserve, sont admis, dans les conditions fixées antérieurement, à participer à l'allocation de 300 fr. de première mise d'habillement qui est attribuée aux officiers de réserve des troupes à cheval. »

Succession en desherérence. — Par jugement du tribunal civil de Roanne l'administration des domaines est autorisée à procéder aux publications prescrites par l'art. 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession en desherérence du sieur Nicolas, enfant naturel, sergent au 139^e de ligne, décédé à Roanne le 10 juin 1878.

Fêtes locales. — Faubourg de Paris. — Comme les années précédentes, cette fête aura lieu les 10, 11 et 17 juin. Le projet de programme contient d'alléchantes promesses qui, nous n'en doutons point, seront tenues, si le temps le permet.

Fête des menuisiers. — Les membres de la corporation de la menuiserie et de l'ameublement se réuniront le mercredi, 6 courant, à huit heures du soir, au café de la salle de Venise, pour la nomination du bureau devant organiser la fête de la Sainte-Anne.

Prix du pain. — Nous ayons annoncé dernièrement que le syndicat de la boulangerie roannaise avait décidé de maintenir les prix pendant le mois de juin au même niveau que pendant le mois de mai.

La société coopérative de boulangerie, la *Solidarité*, fait annoncer qu'à partir du 5 juin, ses prix seront les suivants :

Pain de ménage, 0 fr. 30 le kilog.
Pain de couronne, 0 fr. 32 le kilog.
Pain gris, 0 fr. 34 le kilog.
Pain blanc, 0 fr. 20 c.

La fête du 14 juillet. — S'il faut en croire le *Journal de Roanne*, l'anniversaire de la prise de la Bastille serait, cette année, célébré avec un éclat tout particulier dans notre ville, grâce au concours assez imprévu de tous les maris qui aspirent à secouer le joug conjugal.

Ils ne sont pas moins de huit cents, rien qu'à Roanne, à ce qu'assure notre confrère qui ajoute :

« Donc, c'est convenu : le samedi, 14 juillet, il y aura à Roanne un repas de corps, un banquet auquel sont conviés tous les maris qui soupirent plus ou moins ouvertement après le divorce. Il y aura des discours ou l'on fulminera contre vous, Mesdames ; puis on fera courir entre la poire et le fromage des pétitions que chacun des invités signera des deux mains, et finalement on chargera M. Audiffred, qui sera invité comme partisan du divorce, de chauffer l'affaire à la rentrée des Chambres.

« Ce qui est incontestable, c'est que plusieurs maris malheureux se sont concertés ; ils ont failli avoir une réunion préparatoire chez un sieur Labouret, rue St-Jean ; mais ce citoyen s'est trouvé parti pour la Belgique ; il s'est alors tenu une réunion, mardi, chez un cafetier du boulevard du Midi, où l'on a commencé à se sentir les coudes.

« La semaine prochaine, on prépare une assemblée plus nombreuse, à laquelle seront invités tous les ayant droit ; on y nommera un bureau où nécessairement la présidence sera donnée au plus intéressant mari de l'assistance. Bref, comme je vous le disais en commençant, tremblez, Mesdames, et méfiez-vous de la fête nationale du 14 juillet.

« A vous donc de prendre d'ici là les mesures nécessaires ; d'aveugler, si vous le jugez à propos, vos maris sous un bandeau de caresses ; ou, si vous le préférez, de dresser banquet contre banquet, et de signer, vous aussi, votre pétition divorcée, ce qui simplifierait de beaucoup le travail de notre honorable député et le combletrait de joie.

« — Mais, allez-vous me dire, c'est un vulgaire poisson d'avril en retard que vous nous servez-là !

« — Jamais de la vie, Mesdames, la pêche est interdite. »

Nous serions désolé que ce banquet n'eût pas lieu, car il viendrait jeter la note gaie dans une fête où prédominent malheureusement, parmi les festoyeurs, les sentiments de haine et d'envie.

Mais, voici une nouvelle qui va peut-être jeter un peu d'eau froide sur le zèle des organisateurs :

Hier la Commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou.

Elle a entendu le rapport de M. Michel, qui conclut en terme très-vifs au rejet de la loi ; le rapport a été adopté par 5 voix contre 4.

Le divorce nous semble renvoyé aux Calendes grecques, quoique puissent faire les maris malheureux ou mécontents de Roanne.

L'agrandissement de l'école de la rue Marengo. — On sait la difficulté que ce projet a soulevée entre le Conseil municipal de Roanne et la Fabrique Notre-Dame-des-Victoires.

Le Conseil municipal, qui ferait bien de songer à restreindre dans les limites raisonnables les dépenses de l'enseignement primaire au lieu de les augmenter sans cesse, veut agrandir l'école de la rue Marengo au moyen d'une parcelle du jardin dépendant du presbytère de Notre-Dame-des-Victoires.

Peut-être s'il s'agissait du jardin d'un simple particulier, nos édiles n'auraient-ils jamais reconnue la nécessité de donner de plus vastes proportions à l'école en question, dont les élèves ont, depuis la laïcisation, diminué sans doute dans une proportion notable. Mais « le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » et priver un « curé » d'une notable portion de son jardin est une œuvre agréable à tout bon conseil municipal opportuniste ; aussi le nôtre tient-il à son projet, malgré la résistance bien naturelle de la Fabrique de Notre-Dame-des-Victoires.

Le *Journal de Roanne* a publié hier un mémoire par lequel les membres de cette Fabrique établissent le bien fondé de leur opposition. Le document est trop long pour que nous puissions le reproduire et nous le regrettons ; mais il nous semble qu'il pèsera d'une façon décisive dans la balance de la justice, si l'affaire est portée devant les tribunaux.

A propos d'un enterrement civil. — Ces manifestations des adeptes de la libre-pensée sont encore assez rares dans notre ville ; mais il y en a de longs intervalles et, lundi dernier, les chevaliers de l'immortelle rouge portaient en terre un de leurs corrégionnaires, un citoyen Bardin.

La cérémonie a été assez mouvementée au cimetière.

Un citoyen Bordat, frère de celui qui s'est fait un nom si retentissant dans le groupe anarchiste par ses malheurs judiciaires de toute nature, a profité de l'occasion pour attaquer vivement un citoyen Gouttenoire, lequel venait de prononcer l'éloge funèbre du défunt. Il traita, paraît-il, le citoyen Gouttenoire de faux-frère et de traître.

Par la plume de son secrétaire, le citoyen Larue, le cercle *Travail et Progrès* se porte garant du citoyen Gouttenoire et proteste contre les dires du citoyen Bordat, qui est, à son tour, traité d'agent provocateur et mis au défi de prouver une seule de ses allégations.

C'est, en petit, la querelle de M. de Boutteiller et de M. Paul Foucher, du *National*. Du haut en bas de l'échelle, les républicains sont tous les mêmes.

Mais ce n'est pas tout, le citoyen Gouttenoire avait parlé au nom de la famille Bardin ; or un neveu du défunt, M. Bardin, qui de l'île, 11, proteste par la voie de la presse contre cette assertion et contre le discours lui-même dans lequel des félicitations étaient adressées à la famille pour s'être passée du concours du clergé.

« A titre de membre de la famille, dit M. Bardin (celui du quai de l'île), et au nom de la sœur et des neveux du défunt, je repousse absolument les félicitations du citoyen Gouttenoire.

« Je révoque la détermination prise par le genre du défunt d'avoir commandé un enterrement civil.

« C'est avec une grande surprise que je n'ai pas vu de prêtre à ses obsèques, car, la veille de l'enterrement, le genre de M. Bardin avait été délégué par son beau-frère et moi pour commander un enterrement religieux avec deux prêtres. »

Pas de chance, ces messieurs de la Libre-Pensée !

Encore un mort qui leur glisse dans les mains, sinon matériellement, du moins comme effet moral.

La ménagerie Pezon. — Aujourd'hui commencent les représentations de la ménagerie Pezon. Si elle est aussi extraordinaire que les affiches, nous en aurons pour notre argent.

« Donc, le premier dompteur de l'époque d'aujourd'hui, Pezon, dompteur de père en fils, dompteur de race et de bonne souche » est dans nos murs.

Celui qui « a su comprendre qu'il était né pour dompter les fauves et les brutes de toutes les forces de ses facultés » se montrera à nous dans les étonnantes exercices décrits dans l'étonnante poésie ci-dessous :

« Pezon, dit l'affiche, entre dans la cage centrale :

Sur lui se bravaient tous les yeux
Les lions deviennent furieux
Ils reprennent leurs instincts sauvages
Ils rugissent, bondissent avec rage
Pezon se montre impérieux
Bravant leurs bonds capricieux
Pour leur radoucir l'esclavage

Il les rend doux comme des agneaux
Bien plus souples que les roseaux
Son regard les éteint et les oppresse
Enfin, lombant à ses genoux
Ils abandonnent leur courroux
Leur fureur devient une carresse

Evidemment, il faut aller voir ça !

Nécrologie. — Un de nos compatriotes, M. l'abbé Morétain, né à St-Germain-Lespinasse,

vient de mourir en Palestine, où il exerçait le saint ministère depuis 1852.

Ce fut lui qui fonda la première mission française dans cette contrée, celle de Beth-jalja qui, au début, exigea de grands sacrifices et des peines sans nombre.

En 1860, M. l'abbé Morétain laissait Beth-jalja pour aller fonder une nouvelle mission à Beth-zapoin, village des Pasteurs, où il a consumé toutes ses forces jusqu'en 1878.

Absolument impotent, il se retira alors au patriarcat où, pendant cinq ans, il a édifié ses frères, par son humeur douce et gaie et par sa patience au milieu des souffrances qui avaient réduit son corps à l'état de véritable squelette.

Il est le second prêtre français mort à Jérusalem en moins d'un an ; sa disparition réduit à six le nombre des missionnaires français du patriarcat catholique.

Arrondissement de St-Etienne.

Le peuple souverain. — Nous avons déjà eu souvent occasion de dire à quoi se réduisait la prétendue souveraineté de l'électeur sous un gouvernement opportuniste : en voici un nouvel exemple :

Le bruit courait depuis deux jours d'une mesure de rigueur contre le maire conservateur de Rive-de-Gier et son conseil municipal.

Hier matin, le préfet de la Loire a intimé par télégramme à M. Petin l'ordre d'avoir à retirer l'autorisation qu'il avait donnée à la Compagnie des eaux de pratiquer des tranchées dans le chemin vicinal du Molard.

La même dépêche réclamait une réponse télégraphique. M. Petin s'est soumis, mais toute la population est fatiguée de la comédie qu'une infime coterie, condamnée par quatre élections successives, joue à ses dépens.

Tant pis pour M. le préfet s'il se laisse tromper ou s'il craint la funeste influence du sénateur Arbel et de son ami, l'ancien député Richarme.

Les prochaines élections au conseil général lui montreront que son coup de force n'a servi qu'à accroître l'indignation de la population.

Rhône. — Un mari qui se venge. — Depuis quelque temps la femme d'un sieur Beaud, épicière à Lyon, avait abandonné son mari pour aller vivre avec un nommé Barellaz, rue de la Fronde, 2, à Saint-Jean.

Déjà le sieur Beaud avait ameuté plusieurs fois les gamins sous les fenêtres de Barellaz.

Jeudi, vers 10 heures 1/2 du soir, Beaud attendit Barellaz à l'angle de la rue de la Fronde, et déchargea sur lui trois coups de revolver à bout portant.

Barellaz reçut deux éraflures au bras gauche.

On poursuivit Beaud qui s'échappa par la rue Lainerie, et put dérouter ceux qui s'étaient lancés à sa poursuite.

On affirme que le sieur Beaud ne jouit pas de toutes ses facultés mentales. Dernièrement, il tenta de se suicider en se jetant dans la Saône, d'où l'on eut toutes les peines du monde à le retirer.

Dépêches de la journée

Agitation Socialiste

On annonce pour le troisième dimanche de juin l'ouverture d'un nouveau congrès ouvrier organisé par la fédération du centre. Le principal orateur sera le citoyen Guesde.

Un anniversaire

Hier, a été célébré dans toute l'Italie, le premier anniversaire de la mort de Garibaldi.

Expédition du Tonkin

On assurait hier soir que le gouvernement allait demander un crédit de vingt millions. Contrairement à ce qui a été annoncé, le commandant Berthe de Villiers ne serait pas mort ; son état ne serait même pas désespéré et sa femme est partie pour le soigner.

La veuve du commandant Rivière a prié les amis de celui-ci de différer toute cérémonie funèbre jusqu'à ce qu'elle fut informée si le corps de son mari pourrait lui être rendu.

Une réhabilitation

Depuis trois jours se déroulaient devant les assises de l'Isère une poursuite intentée au frère Namasius, directeur des écoles congréganistes de Grenoble, sous l'accusation d'attentats à la pudeur commis sur des enfants.

Après l'audition des témoins, l'indignité des dénonciateurs s'est trouvée établie et le ministère public a dû abandonner l'accusation.

Le jury a aussitôt rendu un verdict de non culpabilité et le frère Namasius, remis en liberté, a été l'objet d'une ovation.

FAITS DIVERS

Une exécution aux Etats-Unis. — Vendredi, 18 mai, Antonio Cornetta, le joueur d'orgue italien, condamné à mort pour avoir assassiné, le 31 décembre 1881, un de ses co-détenus à la prison de Sing-Sing, a été exécuté à White-Plains.

La potence avait été dressée dans une petite cour située entre le palais de justice et la prison de cette ville.

Dés jeudi soir, une foule considérable était

arrivée à White Plains de tous les villages environnants pour se repaire de l'odieuse spectacle d'une pendaison ; tout autour du palais de justice étaient stationnés des douzaines de voitures, dont les occupants espéraient bien voir l'échafaud et le misérable qui devait y monter. Mais le shérif avait eu la précaution de faire élever sur les murs d'enceinte de la cour une clôture en planches haute de vingt pieds, qui a complètement dérobé l'exécution aux regards des curieux.

Après les accès de rage qu'il a eus jeudi, Cornetta a passé une soirée et une nuit relativement calmes ; il a reçu la visite du chapelain de Sing-Sing, le Rév. Edgerton, qui l'a décidé à abjurer la religion catholique, et à réciter avec lui quelques prières. Lorsque le chapelain a été parti, Cornetta s'est mis à faire les cent pas dans sa cellule, allant jusqu'à la porte grillée pour échanger quelques mots avec les deux gardiens stationnés dans le corridor et qui ne le perdaient pas de vue, retournant s'asseoir sur son lit, puis se relevant, et marchant encore pendant quelques instants pour se rasseoir de nouveau. Vers quatre heures du matin cependant, il s'est déshabillé et s'est étendu sur son lit comme pour dormir, mais un quart d'heure après il se relevait et s'habillait avec un vêtement neuf que le geôlier lui avait procuré.

Le shérif Horton, le docteur Hodgson et le Rév. Edgerton sont venus successivement visiter Cornetta dans sa cellule : ils l'ont trouvé assez calme, mais fermement convaincu qu'il allait recevoir sa grâce, et qu'il sortirait de la prison pour aller passer de nouveau en jugement.

A cinq heures, Cornetta s'est mis à ranger sa cellule, comme il avait l'habitude de le faire chaque matin depuis qu'il était à la prison de White Plains : il ne paraissait pas préoccupé le moins du monde du sort qui l'attendait.

Mais lorsque vers sept heures et demie, les gardiens sont entrés dans sa cellule pour lui lier les bras derrière le dos et lui passer au cou le nœud fatal, Cornetta a commencé à se débattre avec fureur et à pousser des cris terribles. « Laissez-moi, laissez-moi, disait-il, vous abimez mes vêtements. » Il a fallu quatre hommes pour le traîner jusque dans la cour où était dressée la potence. Environ trois cents personnes s'y trouvaient réunies parmi lesquelles tous les shérifs du comté de Westchester et leurs aides, et le capitaine Maugin, de la police de Yonkers, avec quatorze de ses hommes. En arrivant dans la cour, Cornetta a recommencé à pousser des cris déchirants : « Qu'allez-vous faire, criait-il, je suis démocrate, un bon démocrate. » Et ses yeux hagards interrogeaient les assistants, dont beaucoup pris de pitié détournèrent la tête. On a dû porter le misérable sur l'échafaud, où les derniers préparatifs ont été promptement terminés ; chacun comprenait qu'il fallait mettre fin le plus vite possible à cette pénible scène.

A 7 heures 34 minutes, le geôlier a laissé tomber son mouchoir ; un coup sourd s'est fait entendre, et le corps de Cornetta, enlevé à une assez grande hauteur par la chute du contrepoids, est resté suspendu au bout de la corde à environ deux pieds du sol. Le corps a eu quelques convulsions, les membres se sont contractés, puis sont retombés inertes : au bout de quinze minutes, les médecins présents ont déclaré que Cornetta était mort. On a coupé la corde et placé le cadavre dans un cercueil ; l'enquête a révélé que la mort avait été causée par strangulation et non par dislocation des vertèbres du cou.

Terrible incendie. — Le village de Tarbaje, près de Laibach (Autriche), contenant une église et 70 maisons, a été complètement brûlé dimanche. Les paysans avaient tiré ce jour-là un feu d'artifice. Des raquettes tombèrent sur l'église et enflammèrent la toiture. Trois enfants ont été brûlés. Comme il n'y avait pas d'eau dans la localité, on essaya d'éteindre les flammes avec du vin et de la bière.

Un mystérieux malfaiteur. — La gendarmerie d'Agén vient de transférer à la maison d'arrêt de Limoges un malfaiteur des plus dangereux, qui aura à purger de nombreux faits d'escroquerie qu'il a commis à Agén au mois d'août et au mois de septembre 1882.

Cet individu, dont l'identité n'est pas établie se fit alors passer pendant deux mois comme entrepreneur des chemins de fer de l'Etat. Il disait s'appeler Badou fils aîné et profitant d'une circonstance, qu'une famille honorable du nom de Badou avait habité le faubourg Boucherie, il s'installa dans ce même faubourg : de sorte que si les industriels, auxquels le filou dont il s'agit demandait de la céruse, du papier peint, des brosses, demandaient des renseignements sur la maison Badou et Cie, ces renseignements étaient excellents.

Le faux Badou revendait à la hâte les marchandises expédiées, et toujours à prix réduits ; puis quand les traites tirées sur lui par les fournisseurs commencèrent à venir de Paris et d'ailleurs, l'escroc déguerpit et alla continuer ses exploits dans une autre ville.

Badou fut longtemps introuvable et échappa à tous les mandats d'amener. Il continua « son commerce » mais se fit appeler tour à tour Poirier, Daussant, Pelein, Villiers, etc.

C'est un grand gaillard, bien mis, qui se vante d'avoir commis des milliers de crimes sans être inquiété, mais il refuse de dire son nom pour ne pas inquiéter sa famille.

L'escroquerie au suicide. — Un touriste anglais se trouvait, la semaine dernière, sur la plate-forme des tours Notre-Dame, lorsqu'il vit près de lui un individu dont les traits contractés annonçaient le désespoir ou la folie. Soudain, ce dernier retira son paletot et le déposa sur la balustrade. L'Anglais, devinant que ce malheureux allait se précipiter dans le vide, s'élança vers lui, et le saisit à bras-le-corps.

— Laissez-moi me tuer, répondit le désespéré, ma femme et mes cinq enfants n'ont pas de pain.

Le touriste lui offrit aussitôt une pièce de vingt francs et le conduisit jusqu'au bas de l'escalier, en l'encourageant par de bonnes paroles à attendre des jours meilleurs. Hier, l'Anglais remontait sur les tours de Notre-Dame dans l'espoir d'y jouir du coup d'œil sans être dérangé. Quelle ne fut pas sa surprise d'y retrouver le même individu, qui recommença sa scène de désespoir. Le touriste l'appréhenda au corps et remis le faux désespéré entre les mains de deux gardiens de la paix. Au commissariat, il fut reconnu pour un mendiant et un rôdeur de profession, nommé Victor Versot, âgé de cinquante ans. Cet individu a été écroué au dépôt.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME

Rue Ste-Elisabeth, ROANNE.
et dans les kiosques de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place St-Etienne.
TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

LIBRAIRIE BRUN NOUVEAUTÉS

La Comtesse Sarah. ORNET. — La Ferme du Choquart, CHERBULLIER. — Criquette, Ludovic HALÉVY. — Au bonheur des Dames, ZOLA. — Aimée du Roi. — La Tunisie et la Tripolitaine, GEL-HARME. — La petite Duchesse, BOUVIER. — Le Fort de la halle, Odyssé BAROT. — Annuaire de l'arrondissement de Roanne.

LOTÉRIE DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

Autorisée par Arrêté ministériel
La Seule qui ait 2 MILLIONS DE FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ARGENT GROS LOT : UN DEMI-MILLION
Soit un de Fr. 500,000
Un de 200,000
Quatre... de 100,000
Quatre... de 50,000
Huit de 25,000
Vingt de 10,000
Cent..... de 1,000
4 Cents.. de 500
ENSEMBLE 538 LOTS
PRIX DU BILLET: UN FRANC
sont déposés à la Banque de France
LES 2 MILLIONS

Les Billes sont délivrées contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Élysées, Paris.

TIRAGE La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'Affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

APERÇU DES PRIX :
Plantes à massifs, telles que : Geraniums, Hélioïtropes, Verveines, Ageraltums, Anthemis, etc., le 100, 20 fr.
Plantes à mosaiculture: Coleus, Alternanthera, Sempervivum, Erisine, Ficoïde, etc., le 100, 25 fr.
Plantes à feuillages pour appartement. — bouquets de fête, de mariage, etc.
Plants de fleurs annuelles tous réquisés. 2 fr. le cent.

LEÇONS D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE
DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oïdium, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUFRAGE dès la première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, 1^{er} choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les 100 kilog. logé en sacs de 60 kilog.

MAGASIN DE VENTE, rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

EN VENTE A LA LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10, VIENNENT DE PARAÎTRE :

Docteur COUTARET, Vingt-cinq ans de chirurgie, 1 vol. in-8° 5 fr.

Docteur NOELAS. Histoire des faïences Roanno-Lyonnaises, 1 vol. in-8°, contenant 60 planches. 20 fr.

BROUTIN. Histoire des châteaux du Forez, 2 vol. in-8°. 20 fr.

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

Vente à crédit.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5% aux Bons à échéances, à 2 ans

4% id id à 18 mois

3% id id à 1 an

2 1/2% id id à 6 mois

2% id id 3 mois

2% id id à vue.

ASSURANCES :
Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

Etude de M^e Henry JACQUES, avoué à Roanne, rue des Bourrassières, 3.

VENTE JUDICIAIRE

En suite de conversion sur saisie immobilière.

En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

DES CONCESSIONS DE MINES DE COMBRES ET DE CROCOMBY

Et du droit de recherches de St-Symphorien-de-Lay, dans la propriété de Bourbon.

Situées sur les communes de St-Symphorien-de-Lay et Combres (Loire), Bourg-de-Thizy, Amplepuis, section d'Huisel (Rhône).

Le tout appartenant à la Société des Charbonnages du Roannais.

Adjudication au mardi dix-neuf juin 1882, à onze heures du matin.

L'ADJUDICATION COMPRENDRA :

1^o Les droits de recherches sur St-Symphorien-de-Lay ;

2^o La concession de Combres, située sur cette commune ;

3^o Les droits de recherches Sabatin sur la commune de Bourg-de-Thizy (Rhône) ;

4^o La concession de Crocomby située sur la commune d'Amplepuis (Rhône), section de St-Claude.

La vente comprendra enfin tout le matériel servant à l'exploitation de la mine, et se trouvant dans les immeubles faisant partie de l'adjudication.

Sur la mise à prix de vingt-cinq mille fr., ci. 25,000 fr.

NOTA. — Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e JACQUES, avoué poursuivant, et au greffe civil de Roanne où est déposé le cahier des charges.

Pour extrait, Signé : HENRY JACQUES.

Etude de M^e HELLE, notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

EN BLOC OU PAR LOTS

LE CLOS BARGE

à la Livatte

Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large.

Superficie à vendre 26000 mètres carrés.

Facilité de paiement. Jouissance de suite.

S'adresser à M^e HELLE, notaire.

VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE DE LA CONCESSION DES MINES DE RÉGNY

Sises sur les communes de Régny et de Montagny, arrondissement de Roanne (Loire).

Indivis entre M. Pochon, du Coteau et les consorts Pralus, de Perreux.

Adjudication au mardi dix-neuf juin courant, et à onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

L'adjudication comprendra la concession de mines proprement dite et le matériel servant à son exploitation, tel qu'il existera au jour de la vente.

Sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5000 fr.

Pour extrait, Signé : HENRY JACQUES.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3^e étage

Maison VADON, rue de Cadore, n^o 1.

Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDER : LIMONADE GAZEUSE

DE S^T-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

ON DEMANDE

UN DOMESTIQUE

Sachant conduire, et muni de bons certificats.

S'adresser, place St-Etienne, 6.

CONFISERIE & PATISSERIE PARISIENNE

L. FOREST, petite rue du Marché, 2.

FABRIQUE DE DRAGÉES

Spécialité de boîtes de mariages et de baptêmes, cornets en tous genres.

GRANDS CHOIX DE DESSERTS

pour noce et dîners. ENTRÉES ET PIÈCES MONTÉES

Pâtés chauds tous les jours Pâtés froids.

PIÈCES DE GLACE

Fromage, Plombière bombe, Dame blanche, Rocher, etc.

Dans la saison d'été on servira des glaces au détail, soit au magasin ou à domicile.

SORBETS SIROPS EN TOUS GENRES.



FABRIQUE D'HORLOGERIE

J. BARRÉ Horloger de la ville,

19, rue des Bourrassières, ROANNE

Maison spéciale pour la vente de bonnes montres soignées, au prix de fabrication

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR CORBELLES DE MARIAGE. M. BARRÉ met toujours le plus grand soin aux réparations de montres et pendules et les délivre avec garanties sérieuses.

Vente d'outils et fournitures pour horlogers.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.